L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé et publié, tous les jours par J. BAYON, DESAUP & C°., *à l'encoignure des rues de Chartres et St.-Louis.*

No 206. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 3 AOUT 1830. Vol. III.

Conditions:—L'ABEILLE paraît tous les jours : le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE
des Natchitoches [illegible]

1 lot de	$10,000		$10,000
1 " "	3,000	"	3,000
1 " "	1,600	"	1,600
1 " "	1,400	"	1,400
1 " "	1,200	"	1,200
1 " "	1,000	"	1,000
8 " "	500	"	8,000
6 " "	300	"	1,800
6 " "	200	"	1,200
156 " "	50	"	7,800
156 " "	30	"	4,680
624 " "	8	"	4,992
7800 " "	4	"	31,200
8,580 Lots			$ 73,080

15,600 Billets blancs.

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix après trois des numéros tirés sur les 30 ; 936 avec deux et 27600 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 6 d'entre eux : et le billet qui aura les 1er., 2e. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à $10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2	3,000
2, 1 et 3	1,800
2, 3 et 1	1,400
3, 1 et 2	1,200
3, 2 et 1	1,000

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 2e. 3e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 500

Les 6 autres billet qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er. 2e. et 4e., dans quelque ordre se voit, auront droit à 300

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er. 3e. et 4e. dans quelqu'ordr que ce soit, auront droit à 200

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à 60

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, les 1er, et le 2e. auront chacun droit à 30

Tous les autre billets, au nombre de 624, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à 8

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à .. 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J.B. FAGET, rue de Chartres, N°18.

Prix des Billets.

Entier $ 4, demis 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de $16 ; demi et quart en proportion.

J. B. FAGET—Directeur

$20 DE RECOMPENSE.

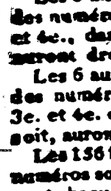

PARTI MARRON de chez le soussigné, le nègre nommé NED, boulanger, appartenant ci-devant à Mr. J Davis. Ce nègre est d'une figure un peu rougeâtre, taille de 5 pieds 2 ou 3 pouces français. La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui le ramènera à son maître, ou le logera en prison.

Les capitaines de navires, et autres, sont priés de ne point donner asile audit esclave, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. DESDUNES POLICY.

17 juillet—4f Rue du Maine.

Davenport et Maxent,

ONT l'honneur de prévenir le public et leurs amis, qu'ils ont transporté leur magasin dans la rue Royale No. 182, entre les rues Toulouse et St. Pierre, où ils tiendront constamment un assortiment de provisions pour l'usage des familles. Ils espèrent qu'en vertu des efforts qu'ils ne cesseront de faire afin d'exécuter avec zèle et ponctualité, les ordres qu'on pourra leur donner, se rendre dignes du patronage de ceux qui voudront bien leur accorder leur confiance.

15 juillet—3

COUR DE PAROISSE.—Pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, le 19 Juilet 1830.—Présent l'hon. James Pitot.—*Thomas Ruiz* contre *ses créanciers.*—La cession des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le benéfice de ses créanciers. Il est ordonné que l'assemblée de ses créanciers ait lieu à l'office de Mr. Hugh Pédesclaux, not. pub., le Lundy 2 Aout prochain, pour délibérer sur les affaires mentionnée ; et en même temps il est de plus ordonné que toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.—Ve certifie ce

---

VENTES PAR LE MARSHAL.

John Hoffman contre le steamboat Plaquemine, capitaine Cerry.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Bellsregard, l'un des juges associés de la Cour de Cité, j'exposerai en vente lundi 23 août prochain à midi, à la Bourse, le steamboat PLAQUEMINE, ses apparaux et fournitures. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

LS. DAUNOY,
Marshal.

24 juillet

H. Crowthorp contre Joseph Harris.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Gaston Prével, l'un des juges associés de la Cour de Cité, j'exposerai en vente mardi 3 Août prochain, à 3 heures de l'après midi, sous le principal, 2 chevaux, 2 paires de roues, une brouette, et autres articles, consistant en bois &c. &c. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

LS. DAUNOY,
24 juillet Marshal.

R. Davidson contre Jacques Guesnon.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. J Bermudez, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le lundi 9 d'Août prochain, à midi, à la bourse d'Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis,

Une négresse nommée MARIE,

saisie dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY,
9 Juillet. *Marshal*

Cour des Preuves.—Paroisse de Jefferson.—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves pour la paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente, Lundi le 23 août 1830, à 10 heures du matin, sur l'habitation maintenant occupée par Mme. Beale, à une lieue et demie au-dessus de la ville, et du même côté du fleuve, les propriétés suivantes, appartenant à la succession de feu Thomas Beale père, décédé.

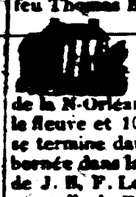

L'HABITATION ci-dessous, qui est située dans la susdite paroisse, sur le côté gauche du fleuve, à une lieue et demie au-dessus de la ville de la N-Orléans, mesurant 8 arpents de face sur le fleuve et 100 arpents de profondeur, où elle se termine dans une pointe formant un triangle ; bornée dans la partie supérieure par l'habitation de J. H. F. Lebreton et dans la partie inférieure par celle de Robert Avart, ensemble la maison et tous les édifices et améliorations.

AUSSI :

Dix-huit Esclaves ; SAVOIR :

ALLEN, quarteron, âgé de 35 ans, domestique de maison.

LUCY, âgée de 30 ans, domestique de maison, blanchisseuse et repasseuse, avec son enfant Maria, âgée de 10 ans.

WILLIAM, mulâtre âgé de 20 ans, charretier et domestique de maison.

ISAAC, grif âgé de 60 ans, cuisinier.

BAPTISTE, nègre âgé de 18 ans, charretier.

NANCY, âgée de 45 ans, avec ses trois enfans, savoir : Henry, âgé de 7 ans ; George de 5, et Elizabeth de 2.

BIBI, nègre âgé de 20 ans, charretier.

ELSEY, négresse âgée de 30 ans, domestique de maison.

FRANCOISE DUCROS, négresse de 60 ans.

FRANCOISE négresse de 55 ans.

FRANKY, négresse de 40 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

REUBEN, nègre de 20 ans, charretier.

WILSON, nègre de 27 ans, charretier.

AUSSI :

Les animaux et voitures suivantes;

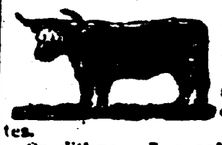

11 VACHES, 2 veaux, 2 Taureaux, 7 Génisses, 2 paires de Cheveaux à voiture, un Cheval à selle, une voiture, un cabriolet et deux charettes.

Conditions :—Les animaux et voitures payables comptant, pour toute somme au dessous de $ 100; et pour $ 100 et au dessus, 3 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et payables à la Nouvelle Orléans.

Les esclaves payables en deux termes égaux à la fin d'Avril des années 1831 et 1832, en billets payables à la N-Orléans, endossés à satisfaction, et avec hypothèque sur les esclaves.

L'Habitation, payable en quatre paiemens égaux, à la fin d'avril des années 1831, 1832, 1833 et 1834, payables à la Nlle-Orléans, endossés à satisfaction et portant hypothèque sur l'habitation.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant Théodore Séghers, notaire public, à la Nlle-Orléans, dans le bureau de qui est déposé le plan de l'habitation, pour l'inspection des acheteurs.

J. M. HARANG,
22 Juillet—4,1ps. *Juge.*

AVIS—Le soussigné a l'honneur d'informer le public, qu'il s'est de nouveau établi en cette ville, qu'il vient d'ouvrir, rue Royale entre St. Pierre et Toulouse, une Boutique propre et commode où les pratiques seront rasées et où les cheveux seront coupés avec soin ; tous ses efforts tendront comme par le passé, vers un but unique, celui de mériter l'approbation de ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance ; Il continue aussi l'exercice de sa profession de Chirurgien dentiste.—Rue Royale, No. 301.

13 Juillet.—10 JEAN GUADIZ.

Avis aux Dames.

LES Dames sont respectueusement informées qu'à partir de ce jour, on leur servira des GLACES ET SORBETS, dans le local attenant à l'établissement des soussignés, lequel a été préparé de manière à les recevoir dignement. Mr. Serreau avantageusement connu sous ce rapport, ne négligera rien pour satisfaire tous les goûts en variant ses glaces, et s'efforcera de mériter l'encouragement des Dames et Messieurs qui honoreront de leur présence

---

Etat de la Louisiane.

PAROISSE St. CHARLES.

COUR DES PREUVES.

LUNDI 23 Août prochain, à 9 heures du matin, sur la propriété connue sous le nom d'HABITATION PICOU, située en cette paroisse, rive gauche du Mississipi, à environ onze lieues au dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans.

A la requête de Messrs. Honoré Landreaux & James Frèret, ce dernier agissant comme Exécuteur Testamentaire de feu Valentin Daublin, décédé en cette paroisse St. Charles, je procéderai à la vente publique et adjugerai au plus offrant et dernier enchérisseur, l'HABITATION, les ESCLAVES ci-après décrits, les ARMAUX, les OUTILS ARATOIRES, &c, qui dépendent de cette habitation ; le tout appartenant à la société qui a existé entre le Sr. Honoré Landreaux et le dit feu Sr. Valentin Daublin, un établissement de biens avec la dame Charlotte Brouillard, son épouse.

La dite habitation établie en sucrerie, située en cette paroisse St. Charles, rive gauche du fleuve, à environ onze lieues au dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant vingt-et-un arpents de face au dit fleuve sur une profondeur de quarante arpents, et sur laquelle il y a cent quarante Epens de canne, soixante quatre-vingt-une arpens de soutiens et cent sept arpents de main, bâtimens, maison de maître, sucrerie et moulin à cannes ; le tout en bon Etat.

Quarante-deux Esclaves des deux sexes dont les noms et âges suivent :—SAVOIR :

JOE, Commandeur, âgé de 50 ans,
JOHN SMITH, Charpentier, 30 ans,
JEAN LOUIS, Nègre à talens, 35 ans,
FRANCOIS, Charretier et laboureur, 50 ans,
JUPITER, do. do. 40 ans.
BERNARD, Laboureur, charretier, (aliéné) 32,
JACQUES, Laboureur, 25 ans,
WASHINGTON, Laboureur, 30 ans,
[illegible]OE, Laboureur, 25 ans,
CELESTIN, Laboureur, 26 ans,
PARIS, Laboureur, 29 ans,
JOHN, Tonnelier, de 35 ans,
CHARLES, Nègre des champs, 26 ans,
VALERE, do. do. 35 ans,
JOHN do. do. 25 ans,
SAM WILLIAMS, do. do. 26 ans,
ADDISSON, Laboureur, 24 ans,
SAM, Nègre des champs, 40 ans,
FRANK, do. 35 ans,
HEBRON, do. 28 ans,
CHESTERFIELD, do. 25 ans,
JOHN HO, do. 45 ans,
BILL, do. 16 ans,
AUGUSTE, do. 15 ans,
NAT, Nègre des champs, 14 ans,
PHILIPPE, do [infirme] 68 ans,
MICHEL, do. do. 75 ans,
LUCINDI, Négresse des champs, 25 ans,
OMLOK, do. do 30 ans,
LEYSA, fille de Chloé, âgée de 7 mois,
FANNY, négrite orpheline, 4 ans,
CHERISE, cuisinière, 58 ans,
MARIANNE, hospitalière, 73 ans,
CHARLOTTE, Négresse des champs, 22 ans,
HENRIETTE, do. do. 26 ans,
SALLY, do. do. 25 ans,
MARY, do. do. 28 ans,
ADELAIDE, do. do. 14 ans,
LOUISE, do. do. 40 ans,
MARIE LOUISE, sa fille, 12 ans,
SUCKY, négresse des champs, 15 ans
MANSA, do. do. 65 ans.

Les Animaux, les Outils Aratoires, et en un mot tout ce qui dépend de la dite habitation.

Les objets ci-dessus décrits seront vendus en bloc.

CONDITIONS :—

1o. Treize mille piastres comptant.

2o. Vingt-cinq mille deux cents piastres pour lesquelles l'acquéreur prendra la reversion de l'hypothèque qui existe sur les dits biens en faveur de la Banque de la Louisiane et qu'il se chargera de lui payer en l'acquit des vendeurs, comme suit :

Savoir :—Quatorze mille piastres le 29 Avril 1831, et onze mille deux cents piastres le 29 Avril 1832, avec la faculté de pouvoir prolonger le terme du paiement de la moitié de la dite somme de onze mille deux cents piastres, jusqu'au 29 Avril 1833.

En par l'acquéreur payant à la dite banque un intérêt de neuf pour cent par an et se conformant à ses réglemens.

3o. Le surplus du prix de l'adjudication payable en cinq termes égaux, savoir :—Mars 1831, Mars 1832, Mars 1833, Mars 1834, et Mars 1835, en billets payables à domicile, à la Nouvelle-Orléans, avec endossement à la satisfaction des Sieurs Honoré Landreaux et James P. Frèret, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra fournir autant de coupons de billets que lui demanderont les Sieurs vendeurs.

Les actes de vente, de quittance, main levées d'hypothèque, &c. seront aux frais de l'acquéreur.

Paroisse St. Charles, le 20 Juillet 1830.

MOREL GUIRAMAND,
27 juillet—12 *Juge ex-officio encanteur.*

AVIS—On offre à frêt, pour N. York, soit dans la cale, ou sur le pont, environ 30 tonneaux bois de campêche, que l'on divisera sur plusieurs bâtimens—S'adresser rue Royale, No. 116.

18 juin.

UNE Dame Française pouvant enseigner tout ce qui constitue l'éducation d'une jeune personne, et en ayant fourni la preuve depuis qu'elle habite la Louisiane désirerait trouver une famille, soit à la ville soit à la campagne, où on la chargeât, de l'éducation d'une ou de plusieurs demoiselles.

S'adresser pour plus amples renseignements à Mr. [illegible] Pilié, près la Bourse

19 Avril.—3fos.

AVIS.—Les personnes qui doivent à la société qui existait sous la raison de SARRAT & THOMAS, sont invitées de régler leurs comptes entre les mains de l'un ou de l'autre des sociétaires. Il va [illegible]

Le soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages de France et du Nord les articles suivants qu'il vend en gros et en détail à des prix modérés, savoir :

Chlorure d'oxide de sodium de Labarraque à $1 la bile.

Régénérateur de Tranche la Hausse à $1 la bile.

Purgatif de le Roy par Cottin à $1 do.

Vomi Purgatif do. do. 50 cts.

Graine de Santé du Dr. Franck à $4 la douzaine.

Essence d'anis, de citron, de fleurs d'oranger, de Rhue, de Sabine. Gomme arabique de Turquie, Magnésie calcinée patentée, Cantharides, &c. &c. &c.

De plus, en débarquement du navire Louisiana, douze barils essence de térébenthine.

24 juillet. FORESTIER.

Etat de la Louisiane.

PAROISSE St. CHARLES.

COUR DES PREUVES.

LUNDI 23 Aout prochain, à 11 heures du matin, sur la propriété connue sous le nom d'HABITATION PICOU, située en cette paroisse, à la requête de Mr. James P. Frèret, Exécuteur Testamentaire de feu Mr. Valentin Daublin, décédé, habitant de cette paroisse ; il sera vendu à l'enchère publique, par le juge encanteur soussigné, les objets ci-après détaillés, appartenant à la Communauté qui a existé entre le dit feu Valentin Daublin et Dame Charlotte [illegible] épouse ;

SAVOIR :—

1o. UNE HABITATION située dans la paroisse St. Jean Baptiste, attenant à la dite habitation nommée Picou, et dont le juge soussigné fera dûment délivrer d'effectuer l'adjudication ; laquelle propriété a environ un arpent et un tiers de face au fleuve, et une profondeur de trente arpents, plus ou moins, avec une petite maison habitable.

2o. Un mulâtre nommé ALEXANDRE, âgé de 24 ans, cocher,

3o. Une négresse nommée MARGUERITE, âgée de 40 ans, domestique de maison,

4o. Une négresse nommée CELESTE, âgée de 22 ans, do. do.

5o. Une mulâtresse nommée LOUISE, âgée de 45 ans, do. do.

6o. Une VOITURE à quatre roues, deux CHEVAUX de voiture et une paire de BŒUFS.

CONDITIONS :—

L'habitation payable en cinq payemens égaux, savoir : Mars 1831, Mars 1832, Mars 1833, Mars 1834, et Mars 1835.

Les esclaves payables en trois payemens aussi égaux, savoir, un tiers en Mars 1831, un tiers en Mars 1832, et un tiers en Mars 1833.

La Voiture, les Chevaux et les Bœufs seront payés en tout Mars prochain.

Les acquéreurs donneront hypothèque sur l'habitation et les esclaves, et feront leurs billets payables à domicile à la Nouvelle Orléans, avec endossement à la satisfaction de Mr. James P. Frèret.

Les frais d'acte de vente et d'hypothèque à la charge des acquéreurs.

Paroisse St. Charles, le 20 Juillet 1830.

MOREL GUIRAMAND,
27 juillet—12 *Juge.*

---

5 Piastres de recompense.

Est partie marronne, dans les premiers jours du mois de mai dernier, une mulâtresse Américaine, (très brune) âgée d'environ 23 ans, 5 pieds 3 ou pouces de taille, mesure Anglaise, nommée Violette, elle a la figure un peu grosse et le menton allongé, la peau rude : on suppose qu'elle est recelée dans les faubourgs Superieurs.

La recompense susdite sera donnée à celui qui la conduira à la geôle où au No. 179 chemin du Bayou.

24 Juillet—3f.

A LOUER.

DEUX négresses, bonnes cuisinières, blanchisseuses et parlant le français et l'anglais. S'adresser au bureau de cette feuille.

22 juillet—3

FROMAGE DE GOSHEN.

EN débarquement du navire Talma, et à vendre par le soussigné, 50 CAISSES FROMAGE DE GOSHEN. BERNARD TURPIN.

28 mai. Rue Royale No. 115

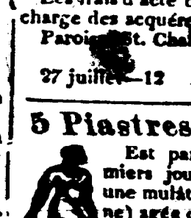

LE SOUSSIGNE' a l'honneur d'informer le public et ses amis en général, qu'il a transporté son domicile du No. 27 rue de la Douane au No. 90 rue Thompitoulas, où il continue tout ce qui a rapport à l'état de menuisier. Il tient constamment un assortiment de timentale Chaises et Matelats, il tient également du vernis de Copal, qu'il fait à ordre, il tourne tout espèce de bois, dans le dernier goût. Il repint et dore les vieilles chaises dans le genre le plus nouveau et avec promptitude.—Il a besoin d'un apprenti.

Juill.. 6 m W. C. QUIRK.

Demande d'un professeur Anglais.

ON désire trouver pour la campagne, un professeur anglais qui sache parler un peu le français, et qui connaisse l'arithmétique. Les conditions sont avantageuses. S'adresser au bureau de cette feuille.

20 juillet—4

LIBROS ESPANOLES.

SE acaban de recibir muy interesantes obras para los aficionados á la literatura en la libreria de CARLOS JOURDAN, es

---

VICTOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants reçus par l'Ajax de Bordeaux.

40 tiercons vinaigre blanc 1ère. qualité,
75 caisses fruits à l'eau de vie,
25 do. liqueurs superfines,

D'importations antérieures.

200 boues. vin de Bordeaux,
14 pipes eau de vie de Cognac,
70 barils do. blanche, 5me. preuve,
600 caisses vin rouge et blanc,
25 balles de lignes assorties,
10 do. brain jaune pour mousticaire,
3 do. coutil fil et coton,
10 do. fil de rames,
15 malles eau de cologne,
4 balles Criteires en liéges,
4 caisses sardines à l'huile, &c. &c.

2 Juin—05

Drogues et Medecines
EN
Gros et en Détail.

Les soussignés informent le public qu'ils ont constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES et de MEDECINES fraîches, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés

P. C. Bourcier & Cie,

Rue des Hospitalières, No 78.

N.B.—On trouvera toujours chez eux des bottes de médecine de toutes grandeurs et de différentes espèces, pour les habitations, les bateaux à vapeur et les navires. Ils se chargent aussi de réparer et de ré-approvisionner avec le plus grand soin et la plus grande promptitude celles qu'on veut bien leur confier. 26 mai—

Chaussures du Nord.

Les soussignés ont reçu par le navire TALMA, de New-York, un très-joli assortiment de Chaussures de 1ère. qualité et de choix, qu'ils vendront à des prix modérés.

2 Juin J. G. ARNAIZA & Co.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr. *HALPHEN* a transporté sa demeure du No. 13 de la rue St. Louis, au No. 63 de la même rue, entre Chartres et Royale, vis-à-vis le bureau des hypothèques. 3 juin—6

HUNDRED THOUSAND Havana Segars, received by the Charriot and for sale at the Hotel des Etrangers, in boxes, quarter boxes &c.

Ap 27—3 RACHE CONSTANT.

SANSUES de choix reçues par le navire Margaret du Havre à vendre par. FORESTIER.

28 Juin Pharmacien.

Changement de domicile.

DR. J. E. DOORNIK prévient le public qu'il a transporté son domicile dans la rue Dauphine, entre Toulouse et St. Pierre, maison de Mr. Caraby. 13 Juillet—4-1ps.

AVIS—Attendu qu'une demande m'a été adressé, afin de voir rayer et annuller les hypothèques résultant de deux obligations souscrites par Sosthène Allain comme sécurité, pour : l'une avec Philogène Favrot, comme juge de la paroisse d'Ouest Baton Rouge, le vingt-six [illegible] mil-huit-cent-dix neuf, et l'autre avec Pierre [illegible] L'Hermitte, comme arpenteur du quatrième district, le neuf mai mil-huit-cent-dix-huit.

Ces présentes sont pour donner avis à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire par écrit, à l'office du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la publication d'icelles, les causes pour lesquelles lesdites hypothèques ne seraient pas rayées et annullées.

Donné à la Nlle-Orléans, sous mes signatures et le sceau de l'Etat, le dixme Juillet mil-huit-cent-trente et de l'indépendance des Etats Unis la cinquante cinquième année.

[L. S.]

JACQUES DUFFE,
Remplissant les fonctions de Gouverneur,
Par le Gouverneur,
GEORGE A. WAGGAMAN,
13 Juillet—3ö *Secrétaire d'Etat.*

LE Soussigné aurait des conditions avantageuses à proposer à un charretier blanc, homme marié.—S'adresser, rue St. Joseph, No. 110 ; Faubourg St. Marie, Il est inutile de se présenter si on n'a pas de bonnes recommandations. 17 Juillet. P. D. HENRY

Magasin a l'Instar de Paris.

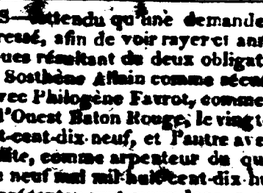

LE soussigné, rue de Chartres No 76 en face de la rue Jefferson, en face Mr. Verrier.

Vient de recevoir de Paris par le Philetus, un assortiment de faux cheveux et fines parfumeries, Perruques méthaliques et autres Toupets, [illegible] mattes (dit fausse queue,) Tours à bandeau, [illegible] thaliques et autres, au goût du jour.

PARFUMERIES.

Crême d'amande fraîche en pots de cristal du dernier goût, crême de Concombre très fraiche, crême de Calimaçon, Eau de-Cologne supérieure, Eau-de-vie de Lavande ambrée, Huile de Macassar, Pommade. Savon, de toilette, Pomade surfine, Opint, Corail, etc.

Un joli assortiment de brosses à tête, à dents, à ongles &c. Peignes d'écaille à retapper et fins, Peignes d'écaille gravé a jour; à dossier, du dernier goût, do. imitation écaille, et à relever les cheveux 19 Mai. GAUDIAO.

THE Subscribers request the creditors of [illegible] CHAUVEAU, and those of V RILLIEUX, to call at Mossy's auction store on Monday next and the following day, to receive a dividend.

L. MILLAUDON.